

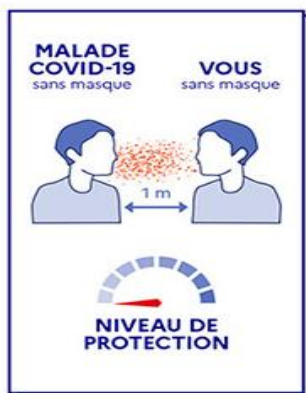
# VISITES EN EHPAD - USLD

- ✓ Le port du masque sur le nez et la bouche est obligatoire pour tous lors de votre entrée dans l'établissement.
- ✓ Vous devez remplir le registre « des visites en EHPAD – USLD » à chacune de vos visites à l'un de vos proches, dans le but de poursuivre une démarche préventive active contre cette pandémie.



*Nous comptons sur votre civisme pour respecter ces règles de sécurité, le non respect de ces consignes préventives engendrera un refus du droit de visite*

Protégeons-nous, portons tous des masques



PROTEGEONS  
TOUS ENSEMBLE  
NOS AINÉS

